



Les abolitions de l'esclavage

Démocratie Pacifique, Paris, 26-27 avril 1847, p. 1:

« Paris, 26 avril - Chambre des Députés - Abolition de l'esclavage.

La belle et noble séance ! quel profond sentiment de la justice et de l'humanité ! que de frémissements au récit des souffrances du pauvre, quelles protestations énergiques contre l'exploitation du prolétaire ! quelle unanimité de réprobations contre les oppresseurs, et quel accord enthousiaste pour l'affranchissement des opprimés ! Tous les partis fraternisaient sans les mêmes généreux désirs, et nous avons vu le moment où M. le comte d'Haussonville embrassait un tribun éloquent, M. Ledru-Rollin.

Il est vrai que le prolétaire dont il s'agit c'est le noir des colonies. Ah ! que tous ces coeurs émus de charité, que toutes ces âmes vibrant à l'unisson au grand nom de la liberté, se seraient vite fermés et divisés s'il s'était agi de l'exploitation et des douleurs du pauvre prolétaire européen. Le colon nous fait assez bien l'effet du bouc émissaire, que notre bourgeoisie choisit dans son sein pour le charger de toutes les iniquités sociales du moment.

Il est vrai, empressons-nous de le dire, que les faits d'oppression reprochés à quelques planteurs et portés à la tribune, ont un caractère de raffinement barbare; c'est de l'atrocité monstrueuse.

Ces faits sont-ils généraux, sont-ils nombreux ? Non assurément, ce sont de pures exceptions. Ces faits sont-ils accueillis par la sympathie, même par l'indifférence, dans les colonies ? Non, ils inspirent l'horreur universelle. Quoi qu'on en ait dit, quoi qu'en pensent de braves journalistes et d'honnêtes députés n'ayant jamais perdu de vue leur clocher et restés à l'état d'ignorance enfantine en ce qui regarde les moeurs coloniales, il est certain que les colons, en général, traitent avec douceur leurs noirs, et ont encore avec eux de ces rapports de patronage affectueux, autrefois connus en France, mais que l'on ne retrouve plus à cette heure, entre les maîtres et les domestiques, surtout dans les villes. A cet égard nous en appelons au témoignage d'un homme passionné, exalté, mais sincère, et qui s'est donné la peine d'aller observer les choses sur les lieux, M. Schoelcher.

Il y a donc, même dans les colonies, répulsion vive et dégoût pour les actes de barbarie dont la Chambre s'est indignée; mais voici ce qui se produit, et voilà le mal. Lorsque les coupables sont traduits en cour d'assises, ils rencontrent dans les assesseurs, dans les jurés, une certaine indulgence, qui ne s'excuse pas, mais qui s'explique, et par l'état social, et par les influences ordinaires aux petites localités, et par des causes très complexes, dont les esprits éclairés et réfléchis se rendent facilement compte. Il y a là des inconvénients de toute transition, qu'on ne saurait entièrement éviter pour un temps, et nous ne comprenons pas qu'on ait pu espérer que les abus, dont la cause est ancienne et profonde, disparaîtraient tout à coup devant la loi de 1845.

S'il s'était trouvé à la Chambre un homme sérieusement versé dans les affaires coloniales, si les esprits philosophiques clairsemés dans les rangs de la députation, avaient daigné se mêler au débat pour l'élever et pour embrasser la question dans sa largeur, on aurait pu apprendre ceci aux gens à courte vue, c'est que l'émancipation complète étant proclamée aujourd'hui, demain encore les mêmes faits exceptionnels de violence auraient lieu et renconterraient devant les tribunaux une pareille tolérance. En effet, l'affranchissement des esclaves ne ferait pas cesser immédiatement la division en castes et l'antagonisme actuel; elle n'empêcherait pas les blancs, les riches colons d'être jurés, pas plus que la Révolution française n'a empêché les maîtres, en France, de dominer dans tous les conflits qui s'élèvent entre eux et leurs ouvriers, n'a empêché les bourgeois d'être juges dans leur propre cause



Les abolitions de l'esclavage

contre le peuple. C'est ainsi que les jurés de Buzançais ont pu pêcher par excès de rigueur, comme les assesseurs de la Martinique ont pêché par excès d'indulgence, et que, ici comme là-bas, on peut dire, au nom du vrai droit et de l'humanité, qu'il y a eu justice incomplète.

Les députés qui ont dirigé la discussion dans ces deux séances ont bien mérité en excitant l'indignation publique contre de monstrueux abus; mais ils auraient complété leur oeuvre s'ils avaient indiqué certains remèdes immédiats et ultérieurs. Ils n'en ont rien fait. Encore livrés aux illusions communes sur les merveilleux bienfaits du laissez-faire et de la liberté confuse, ils se sont bornés à pincer la fibre sentimentale et libérale de la Chambre. Cette fibre, bien desséchée en apparence, a cependant vibré aux accents de MM. de Lasteyrie et Ledru-Rollin. Grâces leur soient rendues de ce bon mouvement. M. Dupin a mieux indiqué ce qu'il y aurait à faire pour obtenir de meilleures garanties immédiates. Il n'est pas douteux que, quant à la composition des tribunaux, il y a quelque chose à faire et le gouvernement est, à cet égard, un peu responsable des fautes commises. L'un des moyens proposés par M. Dupin est emprunté à la politique romaine. Il s'agit d'interdire le mariage avec créoles aux magistrats envoyés aux îles. C'est fort bien; mais l'honorable député de la Nièvre oublie peut-être que la politique romaine ne s'inspirait pas aux principes d'abstinence qui ont triomphé depuis dans le christianisme. Les magistrats romains avaient la ressource du concubinat. M. le procureur général sous-entend-il le même privilège pour nos juges coloniaux ?

La Chambre, irritée par la présence à la tribune de M. Jollivet, fatiguée par un long discours de M. Levavasseur, qui n'a pas beaucoup plus de tact que le délégué de la Martinique, inattentive à quelques phrases indécises de M. le ministre de la marine, n'a voulu écouter que les orateurs libéraux et hostiles aux colons. Après quelques paroles simples et justes du rapporteur, M. de Gasparin, le renvoi des pétitions au gouvernement a été prononcé sans opposition.

Puissent les colons comprendre le double avertissement qui leur est donné aujourd'hui ! La Chambre, disons-le, la France tout entière veut que la loi du 18 juillet 1845 soit appliquée dans son esprit et rigoureusement; la France tout entière veut que cette loi serve bien réellement de préparation à une émancipation définitive et prochaine. Pour nous, nous répéterons aux colons ce que nous leur avons toujours dit, en cherchant à les préserver d'illusions fatales: Vous n'avez qu'une voie de salut, et hâtez-vous, car elle vous serait bientôt fermée. Il vous faut prendre un parti extrême, adopter une politique toute nouvelle, dépasser en libéralisme ces députés et ces journalistes, si ardents philanthropes contre vous, si oublious des maux qui accablent chez eux le peuple des salariés. Il faut changer l'esprit de vos conseils coloniaux, et remanier à fond votre délégation. Et tenez, nous allons vous surprendre: savez-vous quels hommes pourraient réussir à ménager, dans votre intérêt, la transformation du régime colonial, quels hommes devraient être par vous sollicités d'accepter votre défense ? Ceux-là mêmes que vous avez toujours considérés comme vos ennemis: MM. le Duc de Broglie, Agénor de Gasparin, le comte de Montalembert... Ces hommes, sincèrement préoccupés de l'amélioration du sort des noirs, si vous les placez à votre tête, si vous vous confiez à leur loyauté, en viendront peut-être à comprendre bientôt que, pour le bonheur des affranchis, l'abandonnement en liberté ne suffit pas, et que pour tous, blancs et noirs, riches et pauvres, le salut est dans l'organisation du travail par l'association.

Un mot, en terminant, à MM. de Lasteyrie, Ledru-Rollin, Dupin, de Tracy, Ternaux-Compans, d'Haussonville et à tous les honorables qui s'emportent si généreusement contre les violences commises par certains maîtres contre leurs esclaves aux colonies. Nous les engageons tous à lire avec attention le dernier et beau livre de M. Eugène Sue. Ils y trouveront des détails qui valent, dans le genre horrible, ceux que nous avons entendu exposer aujourd'hui à la tribune nationale. Les faits racontés par l'illustre écrivain socialiste sont réels, constatés, et ils se passent tous les jours sur tous les points de notre belle France. Nous espérons que nos honorables philanthropes s'empresseront de profiter de l'émotion qu'ils ont si bien su exciter au sein de la bourgeoisie à l'endroit de l'humanité, et qu'ils avisent à assurer des garanties contre l'oppression à tous les hommes, noirs ou blancs. »